



Statement by Michel Barnier at the presentation of the Commission's proposal for a Council recommendation on directives for the negotiation of a new partnership with the UK

Brussels, 3 February 2020

Vendredi dernier, à minuit, le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne.

C'était un moment grave et une journée d'émotion.

Mais aussi l'occasion d'un nouveau départ, d'une nouvelle relation.

Notre objectif est maintenant de construire avec ce grand pays, voisin, ami, allié, un nouveau partenariat.

Aujourd'hui, dans le même esprit de transparence qui a été le nôtre lors des négociations sur le retrait, nous vous présentons le projet de directives de négociations sur la future relation que la Commission a adopté ce matin.

C'est le mandat que nous proposons aux 27 Etats membres de fixer à leur équipe de négociation que j'ai l'honneur de conduire.

Nous préparons ce nouveau chapitre depuis un certain temps.

- Nous avons déterminé ensemble nos objectifs, avec les 27 chefs d'Etat et de gouvernement, le Président du Conseil européen, et le Parlement européen.
- Nous l'avons fait en tenant compte des choix du Royaume-Uni.

Ce projet de mandat ne comprend pas de surprises, car il s'inscrit dans le cadre de deux documents essentiels :

- les orientations fixées par le Conseil européen dès le 29 avril 2017, et réaffirmées constamment, et tout dernièrement en Décembre 2019 ;
- et, bien sûr, la déclaration politique sur le cadre de notre relation future, agréée avec le gouvernement de M Johnson le 17 octobre dernier et approuvée par le Conseil européen.

Notre but est de conclure un partenariat ambitieux avec le Royaume-Uni.

Mais nous devons être lucides :

Le partenariat le plus ambitieux : nous l'avions!

Parce que nous étions dans la même Union.

Nous devons maintenant tirer les conséquences des choix réalisés par le Royaume-Uni:

- Le choix de quitter l'Union européenne, c'est fait.
- Le choix de quitter, le 31 décembre prochain, si j'entends bien Boris Johnson, le marché unique et l'Union douanière.
 - o C'est-à-dire le choix de mettre fin, entre autres, à la liberté de circulation des personnes,
 - o de quitter notre écosystème commun constitué de règles, de standards, de droits, et de supervision,
 - o et de ne plus vouloir se soumettre à la jurisprudence de la Cour de Justice.

En raison de ces choix, le Royaume-Uni ne pourra plus bénéficier des droits et des avantages économiques qui sont ceux d'un Etat membre dès la fin de cette année.

Voilà le cadre qui nous contraint et dans lequel nous devons négocier la meilleure relation possible.

Ladies and gentlemen,

What does this draft negotiation mandate say?

Let me briefly present its three main chapters, relating to:

1. Our economic partnership,

2. Our security partnership,
3. The institutional framework and governance of our future partnership.

Firstly, on our economic partnership:

We are ready to offer a highly ambitious trade deal as the central pillar of this partnership, including:

- Zero tariffs and zero quotas on all goods entering our single market of 450 million people.
- An ambitious free trade agreement in services, with wide sectoral coverage, ranging from business services to telecommunications or environmental services;
- We are also looking to include digital trade, intellectual property and access to our respective public procurement markets.

We are ready to offer all this, even though we know that there will be strong competition between the UK – our immediate neighbour – and the EU in the future.

Competition is normal.

But, because of our geographical proximity and economic inter-dependence, our draft mandate also makes clear that this exceptional offer is conditional on at least two things:

First, we need to make sure competition is – and remains – open and fair.

- We have already agreed with Prime Minister Johnson that our future partnership will prevent 'unfair competitive advantages'.
- We must now agree on specific and effective guarantees to ensure a level playing field over the long term.
- That means mechanisms to uphold the high standards we have on social, environmental, climate, tax and state aid matters, today and in their future developments.

Second, our free trade agreement must include an agreement on fisheries.

- This agreement should provide for continued reciprocal access to markets, and to waters, with stable quota shares.

If we can agree on this, as well as on robust commitments towards a level playing field and the necessary enforcement mechanisms, we will achieve a very ambitious free and fair trade agreement.

Ladies and gentlemen,

It is important, however, to understand that, even if we do achieve such a 'best-in-class' free trade agreement, it will not be 'business as usual'.

We will have two separate markets instead of one single market:

- Rules of origin and customs formalities will apply between the UK and the EU;
- Access to the EU market will be subject to certification and market authorisation and supervision activities;
- There will be no harmonisation or mutual recognition of rules.
- This means, for example, that UK financial services suppliers will no longer have the passporting rights they used to enjoy under Union legislation.

All imports of goods, or services supplied in the EU will need to comply with EU rules, be it on safety, health or other standards protecting our public policy objectives.

As a result, goods entering the Union will, for example, be subject to regulatory checks.

These are the automatic, mechanical consequences of the UK's choices.

Businesses must adapt now to this new reality.

Of course, where our rules converge – either because the UK chooses to match our standards or, for example, where activities are subject to international regulations that we share – it will be easier for businesses to exchange between both sides of the Channel.

As President von der Leyen said in London last month, the more we will have common standards, the higher-quality access the EU will be able to offer to its market.

But this will be up to the UK to decide:

- Will it continue to adhere to Europe's societal and regulatory model in the future,
- or will it seek to diverge?

The UK's answer to this question will be fundamental for the level of ambition of our future relationship.

The UK must know this.

Ladies and gentlemen,

We also want our economic partnership to cover many other areas, such as the mobility of people, or transport.

We will also consider how the UK could continue to participate in EU programmes such as Horizon Europe or Erasmus.

For this, the EU first needs clarity on its own Multiannual Financial Framework beyond 2020.

Finally, the EU will consider whether our economic partnership would be accompanied by equivalences of financial services or adequacy of the UK data protection regime.

- These will be unilateral decisions of the EU. They are not part of the draft mandate.
- However, they are relevant for the overall future relationship and need to be considered in that light.
- We will start the assessment work in those areas immediately.

J'en viens maintenant au deuxième chapitre très important de notre partenariat, celui de la sécurité.

Et je veux tout d'abord redire la solidarité européenne à l'égard des victimes de l'attentat qui a eu lieu ce weekend à Londres.

Notre solidarité envers les autorités britanniques.

Cette solidarité ne se marchande, et ne se marchandera pas.

Le terrorisme reste une menace terrible dans le monde, tout autour de nous, et au cœur de nos sociétés.

- La lutte contre le terrorisme, mais aussi le crime organisé ou la cyber-criminalité, nécessite une étroite coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.
- Une coopération est aussi nécessaire face aux menaces pour notre sécurité extérieure, venant de pays qui cherchent à déstabiliser nos démocraties.

Face à ces défis, nous devons pouvoir compter l'un sur l'autre – comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est pourquoi, dans ce mandat, nous proposons de travailler étroitement avec le Royaume-Uni pour garantir la sécurité de nos citoyens respectifs.

- Nous souhaitons, dans la mesure du possible, mettre en place un cadre permettant l'échange de données, ainsi qu'une coopération policière et judiciaire en matière pénale.
- Comme le prévoit la déclaration politique, nous devons trouver un équilibre entre droits et obligations, ainsi qu'un équilibre par rapport aux accords que nous avons avec d'autres pays tiers.
- Je pense ici particulièrement aux pays non-membres de l'Union mais qui sont dans l'espace Schengen, qui acceptent la libre circulation des personnes et qui construisent avec nous depuis des années cet espace unique de sécurité.

Toute coopération future avec le Royaume-Uni en matière de sécurité intérieure devra, à nos yeux, respecter trois conditions:

- Premièrement, le Royaume-Uni devra s'engager à appliquer la Convention européenne des droits de l'homme ;
- Deuxièmement, le gouvernement britannique devra mettre en place des standards adéquats de protection des données. C'est une préoccupation fondamentale pour les européens et à laquelle le Parlement européen restera attentif ;
- Troisièmement, toute coopération devra être soumise à un mécanisme de règlement des différends efficace.

Et, là où le partenariat est fondé sur des concepts dérivés du droit européen, la Cour de Justice européenne doit pouvoir continuer à jouer son rôle pleinement.

Nous voulons aussi une coopération durable sur la politique étrangère, la sécurité et la défense, à laquelle nous travaillons et nous travaillerons en étroite coopération avec le Haut Représentant Josep Borrell.

Il s'agit de :

- protéger nos pays contre les menaces extérieures ;
- et de disposer rapidement d'un cadre qui nous permette de travailler ensemble sur la gestion des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité.

Pour cela, nous avons besoin de mécanismes de dialogue, de consultation, d'échange d'information et de coopération – mécanismes qui devront respecter pleinement l'autonomie et la souveraineté de l'Union et du Royaume-Uni.

Enfin, un mot sur les questions de gouvernance.

Le partenariat ambitieux que nous envisageons nécessitera un cadre robuste pour garantir sa crédibilité ; sa mise en œuvre correcte par les deux parties dans le temps.

Au-delà des mécanismes de dialogue et consultation politique, nous avons besoin d'une boîte à outils composée de mécanismes efficaces de règlement des différends et de mise en application.

Ce cadre de gouvernance doit couvrir tous les domaines de coopération économique et sécuritaire.

Si certaines obligations ne sont pas respectées par une Partie, l'autre Partie doit pouvoir réagir rapidement et efficacement, y compris avec des mesures autonomes en cas de violation des éléments essentiels de l'accord.

Mesdames et Messieurs,

Voilà la proposition de mandat qui fera maintenant l'objet de discussions entre et avec les 27 Etats membres.

Je le présenterai aussi mercredi au Parlement européen.

Dès qu'il sera adopté par le Conseil, j'espère le 25 février, nous serons prêts à commencer les négociations avec le Royaume-Uni sur cette base.

Nous ferons ainsi le meilleur usage possible du temps que nous avons jusqu'au 31 décembre 2020 – date choisie par le Royaume-Uni pour sortir du marché unique et de l'Union douanière.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de faire un point de méthode. Je pense qu'il nous faudra réunir trois conditions pour réussir cette négociation extraordinaire et contrainte dans le temps.

Premièrement, nous devons progresser sur plusieurs sujets en parallèle.

- Concrètement, nous ouvrirons une douzaine de tables de négociation thématiques avec le Royaume-Uni.
- Nous souhaitons progresser dans les domaines où les conséquences d'une rupture sans accord fin 2020 seraient les plus graves et les plus importantes. Nous sommes donc prêts à travailler sur tous les sujets, mais à un certain moment, lorsque nous ferons l'état des lieux, nous devons progresser plus rapidement dans les domaines où la rupture est la plus risquée en cas de désaccord fin 2020.
- En parallèle, nous serons également vigilants quant à la bonne mise en œuvre de l'accord de retrait.

o Cet accord apporte notamment des garanties pour les citoyens ; met en place une solution durable et opérationnelle pour préserver la paix et la stabilité sur l'île d'Irlande ; et prévoit les conditions de règlement financier.

o Veiller à la bonne mise en œuvre de cet accord de retrait dans toutes ses dimensions fait partie des missions qui nous ont été confiées, par la Présidente de la Commission.

o Et j'aurai l'occasion de rendre des comptes publiquement, de manière régulière, sur cette mise en œuvre.

Si nous voulons vraiment avancer dans ces négociations, il est important de garantir la confiance, la clarté et la crédibilité de nos accords.

Deuxième clé pour réussir, nous aurons besoin d'un niveau élevé de transparence dans ces négociations.

- De notre côté, nous continuerons à travailler étroitement:

o avec toute la Commission européenne, sous la direction de la Présidente Ursula von der Leyen, et en tandem avec les Commissaires et les services concernés, que nous associerons étroitement aux négociations – c'est en particulier le cas du Commissaire chargé au commerce Phil Hogan ;

o avec le Conseil européen, le Président Charles Michel, et les Etats membres, notamment le soutien du Groupe de Travail du Conseil sur les relations avec le Royaume-Uni – auquel nous rapportons sur une base quasiment hebdomadaire ;

o et, bien évidemment, avec les membres du Parlement européen, sous l'autorité du Président Sassoli, et en lien avec le groupe de coordination pour le Royaume-Uni présidé par David McAllister.

- Je suis leur négociateur et je continuerai à agir comme tel, au service de toutes les institutions et de l'unité des 27.
- Je continuerai également à dialoguer avec les parlements nationaux dans chacun des 27 pays de l'Union, et à écouter les parties prenantes – les syndicats, les stakeholders, les représentants professionnels – pour veiller à un équilibre des intérêts représentés.
- Et, comme nous l'avons fait pendant les négociations de retrait, nous continuerons à publier les documents de négociation.
- Et je vous tiendrai personnellement informé de nos progrès, à la fin de chaque *round* de négociations.

Troisième clé : nous devons négocier dans un esprit de respect mutuel et de professionnalisme.

Ce sera dans tous les cas mon attitude, et celle de mon équipe.

Comme lors des négociations précédentes, nous négocierons de bonne foi.

Au nom des trois institutions de l'Union européenne, nous négocierons pour défendre et faire avancer les intérêts de l'Union, de ses Etats membres, de ses citoyens, de ses entreprises, de ses chercheurs – tout en essayant de trouver des solutions qui tiennent compte des choix britanniques.

Enfin, je formule l'espoir sincère que chacune des Parties aborde ces négociations comme les amis et partenaires que nous sommes. Et dans le respect d'un calendrier de négociation très exigeant, qui nécessitera le respect de toute une série d'étapes.

SPEECH/20/185

Press contacts:

[Daniel FERRIE](#) (+32 2 298 65 00)

General public inquiries: [Europe Direct](#) by phone [00 800 67 89 10 11](#) or by [email](#)